Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 2 mars 2020, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de monsieur Jacques Chabot, maire suppléant.

Présences :		Absences :	
M^me^	Aline Bégin	M^mes^	Louisa Gobeil Lyne Vachon
MM	Daniel Perron Raymond Roy		

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution nº 20-03-049 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Reporter le point suivant :

8.5. Les Loisirs de Palmarolle Inc – Demande de commandite pour prix de présences;
13.2. Modernisation du système de radio FM et cellulaire désuets pour les employés des travaux publics;
15.4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet « *Projets particuliers d'amélioration* »;
15.8. FQM – Formation « *Le comportement éthique* » pour les nouveaux élus municipaux;
15.10. Adoption du nouvel organigramme de la Municipalité de Palmarolle;

Ajouter les points suivants :

8.6. Taxe sur l'essence Canada – Québec (TECQ);
13.4. Autorisation au MTQ pour utiliser un chemin de détour;
15.16. Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
   3.1. Suivi concernant la Maison des aînés;
   3.2. Élections municipales partielles;
   3.3. Suivi du rapport du MTQ concernant les données d'inspection des ponts;

3.4. Borne de recharge pour véhicules électriques;

4. PÉRIODE D'INFORMATION;

5. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

7. URBANISME;

7.1. Offre de services STANTEC – Plans et devis pour la confection de la 13e Avenue Ouest;

8. DEMANDES ET AUTORISATIONS;

8.1. Fondation canadienne du rein – Demande de permis de sollicitation;

8.2. Autorisation pour assister au Forum 2020 « *Les aîné(e)s en santé dans leur communauté* »;

8.3. Autorisation pour assister à la 43e session de perfectionnement de l'AQAIRS;

8.4. MRCAO – Formation « *Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis* »;

8.5. Les Loisirs de Palmarolle Inc – Demande pour l'achat d'une table réservée à la Municipalité pour le « *Vins & Fromages* »;

8.6. Taxe sur l'essence Canada – Québec (TECQ);

9. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;

11. PÉRIODE DE QUESTIONS;

12. SÉCURITÉ INCENDIE;

12.1. Approbation de la dépense pour la plate-forme TARGA AIR, système de communication pour les pompiers;

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;

13.1. Offre de services STANTEC – Plans et devis pour la réfection du rang 8 et 9 Ouest;

13.2. Achat de 24 palettes d'asphalte froid;

13.3. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière;

13.4. Autorisation au MTQ pour utiliser un chemin de détour;

14. HYGIÈNE DU MILIEU;

15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;

15.1. Abrogation de la résolution nº 19-11-343;

15.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil;

15.3. Achat d'une plieuse à feuilles de papier pour le bureau;

15.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets;

15.5. Adjudication de la soumission pour l'émission de billet d'emprunt;

15.6. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Dépôt de projet;

15.7. Maintien de l'entente entre la Muncipalité et Les Loisirs de Palmarolle Inc;

15.8. Migration de la téléphonie actuelle vers la téléphonie IP;

15.9. Adoption de l'entente intermunicipale d'expertise et formation OPA en eau;

15.10. MRCAO – Demande de financement dans le cadre du *Fonds de développement du territoire* (FDT);

15.11. Adoption de la *Politique de santé et de sécurité au travai*l de la Municipalité;

15.12. Les Loisirs de Palmarolle Inc – Demande de prêt de main-d'œuvre d'employés municipaux;

15.13. Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de transport/Dépôt de projet à l'AFAT;

15.14. OH Lac-Abitibi – Approbation du budget révisé 2020;

15.15. Acte notarié de rétrocession de terrain;

15.16. Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;

16. EMPLOYÉS;

16.1. Révision du titre d'emploi et de la rémunération de l'agente de bureau secteur aréna;

16.2. Révision de la rémunération de la technicienne comptable;

16.3. Nomination de l'inspecteur municipal en tant que secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

16.4. Embauche de concierges pour l'entretien ménager du Centre municipal;

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;

18. PÉRIODE DE QUESTIONS;

19. SUJETS DIVERS (VARIA);

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Dubois, soit adopté tel que présenté.

→ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Résolution nº 20-03-050 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Dubois, soit accepté tel que présenté

→ AFFAIRES EN DÉCOULANT

Suivi concernant la Maison des aînés : Le choix d'un terrain s'est arrêté sur deux terrains, soit celui de la Municipalité sur le Petit rang 8 ou celui de M. Jasmin Cameron près de l'aréna. C'est le CISSSAT qui va prendre la décision finale.

Suivi du rapport du MTQ concernant les données d'inspection des ponts : Nous demanderons plus de précisions.

Borne de recharge pour véhicules électriques : La nouvelle borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée au Centre municipal. Elle n'est pas fonctionnelle pour l'instant.

→ PÉRIODE D'INFORMATION

Il a été suggéré par le conseiller Daniel Perron de faire un rappel auprès des employés de l'importance et l'obligation de ceux-ci de respecter le code d'éthique des employés municipaux. Ce rappel se fera chaque année en janvier avec la première paie de l'année.

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

FQM – Adoption du PL 40 – Un amendement qui porte atteinte à l'autonomie municipale

Dans la nuit de vendredi à samedi, le gouvernement Legault a adopté sous bâillon le projet de loi nº 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* en y apportant un amendement de 7 pages qui porte atteinte à l'autonomie des municipalités.

MAMH – Adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*

Cette loi précise les responsabilités des centres de services scolaires ainsi que des municipalités et prévoit des dispositions visant à renforcer leur collaboration en matière de planification des besoins d'espace et d'acquisition des terrains requis pour l'agrandissement ou la construction d'établissements scolaires.

MAPAQ – Accusé de réception de résolution

Le ministre André Lamontagne accuse réception de notre résolution 20-01-017 concernant notre désaccord au projet de Loi no 48 *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole*.

SPCA Abitibi-Ouest – Dépôt du rapport annuel d'activités

La SPCA Abitibi-Ouest dépose son rapport annuel pour les 9 mois d'activités de l'année 2019, c'est-à-dire, depuis le début de l'entente survenue le 12 mars 2019.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance pertinente n'a été déposée.

→ URBANISME

Résolution nº 20-03-051 — **Offre de services STANTEC – Plans et devis pour la confection de la 13e Avenue Ouest**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour les plans et devis et demande de certificat d'autorisation environnementale pour la conception d'une nouvelle rue d'une longueur d'environ 350 m, soit la 13e Avenue Ouest à Palmarolle, pour un montant de dix-huit mille neuf cents dollars (18 900 $).

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution nº 20-03-052 — **Fondation canadienne du rein – Demande de permis de sollicitation**

ATTENDU que la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* est un organisme de bienfaisance détenant

son numéro d'enregistrement canadien (ARC) à titre d'organisme à but lucratif;

ATTENDU que la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* a, comme principal moyen de financement, la sollicitation de dons auprès des citoyens par le porte-à-porte lors d'une campagne annuelle de financement;

ATTENDU que la campagne de financement se déroulera du 5 avril 2020 au 15 mai 2020 sur tout le territoire d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU que la Municipalité a accordé un permis de sollicitation chaque année depuis 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la *Fondation canadienne du rein section Abitibi-Témiscamingue* à effectuer de la sollicitation porte-à-porte sur le territoire de la municipalité lors de leur campagne de financement qui se déroulera du 5 avril au 15 mai 2020, et émettra un permis à cet effet.

Résolution nº 20-03-053 **Autorisation pour assister au Forum 2020 « *Les aîné(e)s en santé dans leur communauté* »**

CONSIDÉRANT qu'à la résolution 20-02-040 madame Véronique Hince a été nommée chargée de projet dans le cadre de la mise à jour de la politique *Municipalité amie des Aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT qu'à la résolution 20-02-040 madame Lyne Vachon a été nommée responsable des questions famille (RQF) et de la démarche *Municipalité amie des Aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT que la journée Forum régional *Les aînés(es) en santé dans leur communauté* est pertinent pour la mise à jour de la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise madame Véronique Hince et madame Lyne Vachon à assister au Forum régional *Les aînés(es) en santé dans leur communauté* qui se tiendra à la salle Témabex au 56, rue Perreault Est à Rouyn-Noranda le 27 mars prochain de 8 h 30 à 15 h, au coût de vingt-cinq dollars (25 $) par inscription. Les frais déplacements et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution nº 20-03-054 **Autorisation pour assister à la 43e session de perfectionnement de l'AQAIRS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas madame Véronique Hince à assister à la 43e session de perfectionnement de *l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives* (AQAIRS) qui se tiendra à Montebello du 2 au 5 juin 2020.

Résolution nº 20-03-055 **MRCAO – Formation « *Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis* »**

CONSIDÉRANT que la formation traitera des sujets suivants :

- Le partage des compétences dans le cadre du nouveau contexte légal et réglementaire sur le cannabis;
- Le cadre légal et réglementaire applicable en matière de cannabis depuis le 17 octobre 2018;
- Les pouvoirs d'encadrement des municipalités;
- Bref survol des pouvoirs de votre employeur et vos obligations dans le cadre de votre prestation de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Aline Bégin et l'agente de bureau Marthe Robineau à assister à la formation « *Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis* » offerte par la MRC d'Abitibi-Ouest qui se tiendra au Motel Villa Mon Repos le 26 mars 2020 de 8 h 30 à 12 h. Les frais de déplacement, les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution nº 20-03-056 **Les Loisirs de Palmarolle Inc – Demande pour l'achat d'une table réservée à la Municipalité pour le « *Vins & Fromages* »**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas l'achat d'une table réservée aux élus et employés de la Municipalité dans le cadre de l'événement « Vins & Fromages », édition 2020.

Résolution nº 20-03-057 **Taxe sur l'essence Canada – Québec (TECQ)**

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution nº 20-03-058 **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 29 février 2020**

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

ATTENDU que la directrice générale Carole Dubois affirme la véracité et l'exactitude du bloc facture et en recommande son approbation aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 29 février 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent quarante mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (140 879.78 $);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et trente-six cents (43 893.36 $);

QUE la liste des salaires versés au 29 février 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille cent vingt-deux dollars et soixante-neuf cents (31 122.69 $).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Dubois, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution nº 20-03-059 **Approbation de la dépense pour la plate-forme TARGA AIR, système de communication pour les pompiers**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'installation et la location du système de communication de la plate-forme TARGA AIR au coût de huit mille trois cent sept dollars (8 307 $), et la dépense mensuelle de cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante cents (184.50 $) pour le service de réseau cellulaire et la location d'appareils pour 16 utilisateurs.

→ TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Résolution nº 20-03-060 **Offre de services STANTEC – Plans et devis pour la réfection du rang 8 et 9 Ouest**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour le devis préliminaire et le devis pour soumission, les documents d'appel d'offres pour la réfection d'un tronçon d'une longueur d'environ 750 m du rang 8 et 9 Ouest à Palmarolle, pour un montant de huit mille neuf cents dollars (8 900 $).

Résolution nº 20-03-061 **Achat de 24 palettes d'asphalte froid**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 24 palettes d'asphalte froid.

Résolution nº 20-03-062 **Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale Carole Dubois à aller en appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2020, pour une quantité établie à 28 tonnes, ainsi que pour l'entrepreneur pour l'épandage.

Résolution nº 20-03-063 **Autorisation au MTQ pour utiliser un chemin de détour**

ATTENDU que le *Ministère des Transports Québec* (MTQ) procédera à la reconstruction du pont P-00284 situé sur les 8e et 9e Rangs Est à Palmarolle au-dessus du ruisseau Richard;

ATTENDU que pendant lesdits travaux, les travailleurs devront emprunter un chemin de détour pour accéder aux travaux du côté Est dudit pont soit :

- Le 10e Rang Est;
- Le chemin Langlois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le *Ministère des Transports Québec* (MTQ) à utiliser le 10e Rang Est et le chemin Langlois pendant la durée des travaux de reconstruction du pont P-00284 situé sur les 8e et 9e Rangs Est à Palmarolle.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution nº 20-03-064 **Abrogation de la résolution no 19-11-343**

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier l'heure à laquelle les séances du conseil se dérouleront pour le reste de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut ajouter ou modifier un élément à une résolution déjà adoptée, mais qu'elle doit être abrogée afin d'en adopter une contenant les nouveaux éléments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal abroge la résolution nº 19-11-343 concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020.

Résolution nº 20-03-065 **Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020;

Q'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* qui régit la municipalité;

QUE les séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, et **débuteront à 19 heures**.

CALENDRIER des séances ordinaires 2020		
13 janvier	4 mai	8 septembre **(mardi)**
3 février	1er juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	2 novembre
6 avril	4 août **(mardi)**	7 décembre

Résolution nº 20-03-066 **Achat d'une plieuse à feuilles de papier pour le bureau**

CONSIDÉRANT le grand nombre de documents à plier pour différents publipostages et pour l'envoi des comptes de taxes;

CONSIDÉTANT que le temps exigé pour le pliage par les deux employées administratives est estimé à 5 à 6 heures au minimum chaque fois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'achat chez BURO CONCEPT HAMSTER, d'une machine à plier MBM 98M IDEAL.MBM CORPORATION au montant de mille quatre cents dollars (1 400.00 $) plus les taxes applicables soit un total de mille six cent neuf et soixante-cinq cents (1 609.65) qui a été effectué le 12 février 2020.

Résolution nº 20-03-067 **Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billet**

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Palmarolle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 593 900 $ qui sera réalisé le 10 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
310	593 900 $

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 310, la Municipalité de Palmarolle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	**22 100 $**	
2022.	**22 800 $**	
2023.	**23 400 $**	
2024.	**24 200 $**	
2025.	**24 800 $**	**(à payer en 2025)**
2025.	**476 600 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 310 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution nº 20-03-068 **Adjudication de la soumission pour l'émission de billet d'emprunt**

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mars 2020, d'une somme de 593 900 $*;*

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a

reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Date d'ouverture :	2 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mars 2020
Montant :	593 900 $		

1 -	BANQUE ROYALE DU CANADA		
	22 100 $	2,15000 %	2021
	22 800 $	2,15000 %	2022
	23 400 $	2,15000 %	2023
	24 200 $	2,15000 %	2024
	501 400 $	2,15000 %	2025
		Prix : 100,00000	Coût réel : 2,15000 %
2 -	CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST		
	22 100 $	2,15700 %	2021
	22 800 $	2,15700 %	2022
	23 400 $	2,15700 %	2023
	24 200 $	2,15700 %	2024
	501 400 $	2,15700 %	2025
		Prix : 100,00000	Coût réel : 2,15700 %
3 -	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	22 100 $	1,75000 %	2021
	22 800 $	1,75000 %	2022
	23 400 $	1,80000 %	2023
	24 200 $	1,90000 %	2024
	501 400 $	2,00000 %	2025
		Prix : 98,46800	Coût réel : 2,33768 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Palmarolle accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 mars 2020 au montant de cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cents dollars (593 900 $) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 310. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution nº 20-03-069 **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Dépôt de projet**

CONSIDÉRANT les sommes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

DE DÉPOSER le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : D'amélioration pour l'Aréna Rogatien-Vachon.

D'AUTORISER la directrice générale Carole Dubois à signer tous documents relatifs à ce projet.

Résolution nº 20-03-070 **Maintien de l'entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle Inc**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le maintien de l'entente actuelle entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle Inc.

Résolution nº 20-03-071 **Migration de la téléphonie actuelle vers la téléphonie IP**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la migration de la téléphonie actuelle vers la téléphonie IP. Et de demander des soumissions à cet effet.

Résolution nº 20-03-072 **Adoption de l'entente intermunicipale d'expertise et formation OPA en eau**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas l'adoption de l'entente intermunicipale d'expertise et formation OPA en eau.

Résolution nº 20-03-073 **MRCAO – Demande de financement dans le cadre du *Fonds de développement du territoire* (FDT)**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT).

D'AUTORISER la directrice générale Carole Dubois à signer tous documents relatifs à ce projet.

Résolution nº 20-03-074 **Adoption de la *Politique de santé et de sécurité au travail* de la Municipalité**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la Politique de santé et de sécurité au travail de la Municipalité de Palmarolle, tel que présenté par le conseiller Daniel Perron.

Résolution nº 20-03-075 **Les Loisirs de Palmarolle Inc – Demande de prêt de main-d'œuvre d'employés municipaux**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le prêt de main-d'œuvre d'employés municipaux aux Loisirs de Palmarolle Inc selon le suivi, à la demande.

Résolution nº 20-03-076 **Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de transport/Dépôt de projet à l'AFAT;**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas le transport par les employés de la Municipalité et le dépôt de projet à l'AFAT pour la distribution d'arbres pour l'année 2020.

Résolution nº 20-03-077 **OH Lac-Abitibi – Approbation du budget révisé 2020**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle approuvent le budget révisé par la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) pour l'année 2020, pour l'OH Lac Abitibi, pavillon 2260 de Palmarolle, en date du 12 février 2020, tel que présenté.

Résolution nº 20-03-078 **Acte notarié de rétrocession de terrain**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte le projet de l'acte notarié de rétrocession de terrain tel que soumis par Me Roger Vachon, notaire.

Résolution nº 20-03-079 **Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde un montant de cinquante dollars (50 $) au RÉSEAU BIBLIO qui va souligner localement l'engagement de nos bénévoles lors de la *Semaine de l'action bénévole 2020*, du 19 au 25 avril prochain.

QUE le conseil municipal désire vous dire merci, madame Micheline Turcotte pour vos **vingt (20) années de bénévolat** au sein de notre communauté pour votre générosité investit aux opérations de notre bibliothèque qui grâce à vous est un succès.

→ EMPLOYÉS

Résolution nº 20-03-080 **Révision du titre du poste et de la rémunération de l'agente de bureau secteur aréna**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la révision proposée.

Résolution nº 20-03-081 **Révision de la rémunération de la technicienne comptable**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la révision à la hausse du salaire de la technicienne comptable, madame Kathleen Asselin, afin d'atteindre les normes salariales reliées à son poste selon la révision proposée.

Résolution nº 20-03-082 **Nomination de l'inspecteur municipal en tant que secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal nomme l'inspecteur municipal Jean-Guy Hébert, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme, comme stipulé à l'article 11 du *Règlement nº 256 constituant un comité consultatif d'urbanisme*.

Résolution nº 20-03-083 **Embauche de concierges pour l'entretien ménager du Centre municipal**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Danika St-Amand et de son conjoint, monsieur Marco Champagne, au poste de concierges pour le Centre municipal. Mme St-Amand et M. Champagne pourront travailler en duo, mais la Municipalité ne paiera qu'un seul salaire.

→ AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun avis de motion n'a été énoncé.

→ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ SUJETS DIVERS (VARIA)

Madame Aline Bégin, conseillère municipale propose de faire un communiqué pour promouvoir la parité homme / femme au conseil municipal.

→ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution nº 20-03-084 **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 40 minutes.

Le président d'assemblée, La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Jacques Chabot	Carole Dubois
Maire suppléant	Directrice générale, secrétaire-trésorière